



03 85 58 47 18

warmup71@orange.fr

www.auto-ecole-montceau-71.com

8 avenue Jean Laville - 71300 MONTCEAU LES MINES

Critère 1.2 Les enjeux de la formation au permis AM

Permis AM Option cyclomoteurs

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage d'un cyclomoteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Pourquoi le permis AM ?

La catégorie AM remplace le BSR depuis janvier 2013 mais ce dernier reste valide. Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La formation

La conduite d'un cyclomoteur présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

La formation théorique

Le permis AM est seulement une formation de 8 heures qui se découpe de cette manière :

- 1 heure de théorie ;
- 3 heures de conduite hors circulation ;
- 3 heures de conduite en circulation
- 1 heure de sensibilisation aux risques routiers

L'heure de théorie et l'heure de sensibilisation se font en salle avec le moniteur deux-roues (visionnage d'une vidéo puis questionnaire et échange avec le moniteur).

La formation pratique

- La première : hors circulation : elle dure 3 heures sur la piste privée de l'auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée ;
- La seconde : en circulation : elle dure 3 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo...).

L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l'information...

Pour la catégorie AM, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur. Seule une attestation de formation vous est délivrée au termes des 8 heures de formation sur l'avis du moniteur de l'école de conduite.

La demande de titre du Permis de conduire AM est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'Administration.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (modifié par arrêté du 27 février 2024)

L'organisme de formation **AUTO ECOLE DE MONTCEAU-LES-MINES WARM UP**
N° d'agrément **E1607100060** N° SIREN ou SIRET **82004784300017**
Adresse **8 Avenue Jean Laville 71300 MONTCEAU-LES-MINES**

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral **27/05/2016 à Macon**

Atteste que

Né(e) le _____
Adresse _____

a suivi **8** heures de formation.
- option **Cyclomoteur**
- nom de l'enseignant _____
- n° de l'autorisation d'enseigner _____

Fait à **MONTCEAU-LES-MINES**

Date délivrance de l'attestation **24/07/2024**

Signature du bénéficiaire de la formation

Pour l'élève mineur, signature du, ou des parents ou du représentant légal

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du responsable de l'établissement
AUTO ECOLE DE MONTCEAU-LES-MINES WARM UP
8 Avenue Jean Laville
71300 MONTCEAU-LES-MINES
Tél: 03.85.58.47.18 - warmup71@orange.fr
Siret: 82004784300017 - Agr: E1607100060
TVA Intra: FR53820047843 - APE: 8553Z

Avertissement: La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la carte AM du permis de conduire.

AUTO ECOLE DE MONTCEAU-LES-MINES WARM UP
8 Avenue Jean Laville 71300 MONTCEAU-LES-MINES - Tél 03.85.58.47.18 - warmup71@orange.fr
SARL au Capital de 1 000 Euros - Siret 82004784300017 - NAF 8553Z - TVA FR53820047843- Agrément n° E1607100060 - N° d'organisme de formation 27710273371